



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 SEPTEMBRE 2025

Nombre de membres :

Conseillers : 29 L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-neuf septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Vincent GOYET, Maire, suite à la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date du vingt-trois septembre deux mil vingt-cinq.

Présents : 20

Excusé : 9

Pouvoirs : 8

Présents :

Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Stéphane MARLOT, Marie-Aude PEZERIL, Antoine BRUNO, Christelle PAKULIC, Julien DETREZ, Mireille GOYET, Éric VIVIN, Marie-Paule DELLAROVERE, Patrick LAMBERT, Malika VIVIN, Thierry BAZZALI, Magali BARBEAU, Éric BARRAT, Denis BARROERO, Claudine DE RIVAS, Roger BERNET, Maria Madalena FARINA-MENDES DA SILVA, Christophe ANTONINI

Excusés avec pouvoir :

Monsieur Frédéric SABATIER a donné procuration à Monsieur Patrick LAMBERT
Monsieur Franck SULTAN a donné procuration à Monsieur Stéphane MARLOT
Monsieur Jérôme ADAM a donné procuration à Madame Catherine STEKELOROM
Madame Cindy GAUVIN, a donné procuration à Monsieur Vincent GOYET
Madame Sophie LAMBERT a donné procuration à Monsieur Antoine BRUNO
Monsieur Jean-Claude METHEL a donné procuration à Madame Claudine DE RIVAS
Madame Béatrice ALIPHAT a donné procuration à Monsieur Denis BARROERO
Madame Bernadette BONZOM a donné procuration à Monsieur Roger BERNET

Absents :

Monsieur Lucas GILLY

Secrétaire de séance : Madame Catherine STEKELOROM.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 SEPTEMBRE 2025

DCM N°2025-55 Finances - Demande de subvention dans le cadre de l'AMI Territoires Numériques Éducatifs (TNE)

Rapporteur : Mireille GOYET

Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Territoires Numériques Éducatifs » (TNE), porté conjointement par l'État via le rectorat de l'académie d'Aix-Marseille et le Département des Bouches-du-Rhône via le dispositif « Provence Numérique », la commune souhaite déposer une demande de subvention pour l'acquisition et le déploiement d'outils numériques dans les écoles de son territoire.

Ce projet s'inscrit dans une politique de modernisation de l'enseignement et de réduction de la fracture numérique, en dotant les établissements scolaires de matériel performant, au bénéfice des élèves et de la communauté éducative.

Il était prévu pour 2024 l'achat de 7 ordinateurs portables permettant le pilotage des Ecran Numériques Interactifs déployés à l'école élémentaire E. Vaillant.

Il est programmé pour 2025 l'acquisition de 10 ordinateurs portables permettant le pilotage des Ecrans Numériques Interactifs déployés à l'école élémentaire J. Rostand ainsi que l'acquisition d'un Ecran Numérique supplémentaire.

Le montant total des dépenses engagées par la commune pour la mise en œuvre du projet s'élève à 14 890,33 € HT.

À l'issue de l'instruction du dossier par l'Éducation nationale, le montant de la dépense subventionnable retenue s'élève à 10 714,29 € HT, pour lequel la commune sollicite :

- Une aide de l'État à hauteur de 70 %, soit 7 500 € ;
- Une aide du Département des Bouches-du-Rhône à hauteur de 10 %, soit 1 071 €.

Le reste à charge pour la commune, soit 2 143.29 € HT, sera autofinancé.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

ORGANISMES	TAUX	MONTANT
Financement externe		
Etat – Rectorat Académie Aix-Marseille « AMI TNE »	70 %	7 500,00 euros
Conseil départemental des Bouches du Rhône		

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20250929-DEL2025-55-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2025



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 SEPTEMBRE 2025

« Provence Numérique »	10 %	1 071,00 euros
Autofinancement		
Commune de Saint-Mitre-les-Remparts	20%	2 143,29 euros
TOTAL	100 %	10 714,29 euros

L'exposé du rapporteur entendu,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il convient de solliciter l'État et le Département des Bouches-du-Rhône dans le cadre du dispositif TNE ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel qui prévoit sur une dépense subventionnable retenue de 10 714,29 € un financement externe du Rectorat de l'Académie Aix-Marseille de 70 % pour un montant de 7 500 €, une participation du Conseil départemental des Bouches du Rhône de 10 %, pour un montant de 1 071 € et un autofinancement de la Commune de 20 % pour un montant de 2 143,29 €.

DECIDE de déposer une demande de subvention auprès du Rectorat de l'Académie Aix-Marseille (AMI TNE) et du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône (Provence Numérique), pour une dépense subventionnable retenue de 10 714,29 € HT ;

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits en section d'investissement sur le budget communal de l'exercice 2025 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,
Catherine Stekelorom

Vincent Goyet
Maire de Saint-Mitre-les-Remparts



Accusé de réception en préfecture
013-2111300883-20250929-DEL2025-55-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2025